

suppression des TDs en DPG

Par **lorelei**, le **03/10/2009** à **17:41**

Bonjour à tous,

j'ai repris il y a une semaine en L2 et j'ai appris que cette année, ma fac avait supprimé les TDs en Droit Pénal Général ! Cette info m'a tout de même surprise, même la prof trouvait cette décision surprenante car " c'est tout de même une matière très importante dans le cursus des études en droit ".

Et par conséquent l'examen se passera à l'oral.

Mais bon je suis assez perplexe vis à vis de tous cela. Et je voulais savoir si ça se passait aussi comme cela dans d'autres facs ?

Evidemment je me doute que selon les facs ce n'est pas toujours le même processus qui y est appliqué.

Et pour ceux qui ont fait une L2 que pensez-vous de la suppression des tds en DPG ? Plutôt une bonne ou mauvaise chose ?

Par ailleurs me conseillez-vous d'approfondir, dans la mesure du possible et sans prof de tds, les cours du DPG comme on pourrait le faire en td. Mais à l'aide de livre et peut-être aussi les exercices propres aux cours de droit, à savoir fiche d'arrêt, commentaire d'arrêt et pourquoi pas discerner sur des sujets importants ? Tout en considérant que l'examen ne se fera qu'à l'oral.

En somme je fais appel à vous car je suis un peu inquiète 

Merci d'avance pour ceux qui m'aideront à m'y retrouver et me conseiller. 

Par **mathou**, le **03/10/2009** à **18:56**

Bonjour,

[quote="lorelei":1jklxrw]Mais bon je suis assez perplexe vis à vis de tous cela. Et je voulais savoir si ça se passait aussi comme cela dans d'autres facs ?[/quote:1jklxrw]

C'est arrivé dans ma première fac, car le budget ne permettait pas d'engager des chargés de TD pour l'introduction historique au droit. La matière faisait donc l'objet d'un écrit sans TD. Mais ça peut également arriver s'il n'y a pas assez d'étudiants qui choisissent une matière.

[quote:1jklxrw]Et pour ceux qui ont fait une L2 que pensez-vous de la suppression des tds en

DPG ? Plutôt une bonne ou mauvaise chose ?[/quote:1jklxrw]

En ce qui me concerne, le pénal était une simple option sans TD et ça ne m'a pas vraiment manqué puisque je n'avais pas envie de suivre une formation pénaliste dans la suite du cursus. Maintenant, c'est gênant pour ceux qui veulent continuer dans cette voie...

[quote:1jklxrw]Par ailleurs me conseillez-vous d'approfondir, dans la mesure du possible et sans prof de tds, les cours du DPG comme on pourrait le faire en td. [/quote:1jklxrw]

Si tu as le temps, ça peut être une idée. Fais attention toutefois à ne pas vouloir trop approfondir ou à t'éloigner du cours. Les exigences d'un oral sont moindres que celles d'un écrit et tu as d'autres matières importantes. Ca dépend surtout de ce que tu veux faire plus tard : continuer du pénal ou non.

Par **lorelei**, le **04/10/2009** à **17:45**

Ok merci Mathou d'avoir répondu à mes questions, c'est très gentil à toi.

Je vais donc suivre tes conseils sans trop approfondir la matière vu que l'examen ne sera qu'un oral.

Pour ce qui est de mes choix plus tard dans la suite de mes études, j'avoue que j'en sais trop rien à l'heure actuelle (en même temps je débute à peine ma licence 2 ^^). Je ne sais d'ailleurs même pas si je me dirigerai vers le droit privé ou vers le droit public, étant donné, qu'avec ma seule expérience de L1, j'ai autant bien aimé le droit civil et le droit constit...

Enfin bon je verrai bien, j'ai encore du temps (quoique tout est relatif...)

:)

Encore merci 